



Pourquoi la mairie de Thonon n'y est pas favorable

A peine interrogé sur le sujet, le maire de Thonon-les-Bains, Christophe Arminjon, stoppe net les débats. « Il n'y aura pas de nouvelle plage sur la commune durant ce mandat », assène l'édile. Une prise de position légitime, à son sens, par un état des lieux satisfaisant de l'offre à disposition et par les difficultés techniques d'accessibilité que présentent certaines portions pourtant attrayantes de la rive.

Sondés, les lecteurs du Messager plaident largement en faveur d'une nouvelle plage.

Pourquoi ne pas y souscrire ?

Je pense que, comme toute proposition qui n'engage pas ses acteurs, l'idée apparaît toujours séduisante. Mais je tiens à rappeler que, contrairement à d'autres communes, Thonon est dotée d'une partie significative de littoral accessible à la bai-

gnade, avec trois sites offrant des caractéristiques bien différentes.

La Plage municipale, payante et aménagée, présente une capacité de 1 500 usagers et tourne en moyenne à 800 personnes. On ne constate donc pas de tension particulière. Nous aimerions par ailleurs renforcer son attractivité de plusieurs manières. Je peux citer en exemple notre volonté de tourner davantage le restaurant vers l'extérieur du lieu. On a également toute une série de plages, totalement sauvages, depuis la Pinède, y compris un site naturiste, ce qui est assez rare. Il est totalement hors de question d'aménager ces lieux. Il faut qu'ils gardent leur caractère naturel.

Enfin, la plage de Saint-Disdille est un mixte entre les deux précédemment citées, mi-aménagée, mi-sauvage.

Nous comptons y lancer une réflexion sur les moyens d'améliorer les accès au lac ainsi que toute la partie réservée à la restauration. Des patrouilles de la police municipale circuleront également car ce site est assez mal respecté par certains usagers.

L'opposition municipale de gauche soutient la création d'une plage à Montjoux.

Une proposition pertinente ?

Sur le papier, c'est pas mal mais quand on creuse, on se rend compte que c'est plus compliqué qu'il n'y paraît. Montjoux est propriété du Département, affecté au statut d'espace naturel sensible. Si ce statut n'interdit pas la baignade, c'est l'argument de protection de ce site qui prime et qui justifie de ne pas en faire une plage. Et même en imaginant que l'on passe outre cet élément, le lac reste très peu accessible à cause du

talus qui est assez abrupt. Et tout réaménager sur un tel lieu me paraît inenvisageable.

Il n'y a pourtant aucun site de baignade entre Anthy et la Plage municipale, soit sur près de 4,5 kilomètres de littoral...

Revenons sur les différents endroits, un par un. Pour le parc de Corzent, je vous apporterai la même réponse qu'à Montjoux. L'accès au lac y est complexe et nous sommes dans un espace naturel sensible, propriété du conservatoire du littoral qui s'était lui-même opposé à une baignade.

Concernant tous les petits bouts de plage empruntés par le passé entre Corzent et Montjoux, ils ont été les victimes de l'urbanisation de Thonon, laquelle a entraîné un renchérissement de l'immobilier au bord du lac. Leur accès s'est donc raréfié et a



Le maire de Thonon, Christophe Arminjon, n'est pas favorable à la création d'une nouvelle plage.

entraîné des problèmes d'usage.

Enfin, concernant le quai de Ripaille (où une plage existait avant l'aménagement de bar-

rières blanches, NDLR), on voit bien que ce n'est plus du tout pratique de s'y baigner avec tous les cailloux.

« La majorité d'entre nous ne savaient pas nager ! »

Depuis le sentier littoral qui relie Montjoux à Corzent, un tremplin émerge furtivement des eaux du Léman. Le plongeur de l'ancienne plage des "Petits foyers" est l'un des rares vestiges d'un temps révolu, celui d'une Thonon plus sauvage, de l'après-guerre où les flâneurs avaient l'embaras du choix lorsqu'il s'agissait de piquer une tête. C'est l'époque des cabines de plage, le long d'un quai de Ripaille méconnaissable, de la plage Bocard surplombée par l'Hôtel du Parc et de la rampe de baignade face à la digue du port de Rives. Si ces

souvenirs disparaissent au gré des transformations urbaines et naturelles de Thonon, ils restent gravés dans la mémoire de tas de Chablaisiens.

« On descendait à la plage avec les abbés, les prêtres »

Soixante ans plus tard, Alain Ferrari n'oublie pas les « promenades les jeudis, au printemps et à la fin de l'été en direction des Petits foyers » lorsqu'adolescent, il était élève au petit séminaire situé place de Crête. « On descendait à la plage avec les abbés, les prêtres. On y prenait plaisir parce que la majorité d'entre nous ne savaient pas na-

ger ! Moi j'étais d'Abondance, alors bon ! Il y avait très peu de piscines à l'époque. On était dans les années 1957 à 1959. »

Des images simples, intactes, que le désormais Thononais de 75 ans aime à partager, tri-fouillant dans sa mémoire. « On devait être 200 élèves environ, de Chamonix, Annecy, Thonon. On s'amusait bien à barboter, à rigoler. » Passé par le lycée Saint-Joseph en tant que professeur d'éducation physique, le Chablaisien emmenait ses élèves en canoë-kayak sur les lieux de son enfance, un moyen de ne pas oublier ce riche passé.



Les cabines de plage ont disparu avec l'aménagement des quais de Ripaille dans les années 60.